

FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN À L'ARTISANAT SPÉCIAL COVID-19

PRÉSENTATION DU SOUTIEN FINANCIER

Ce dispositif piloté par la chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, avec le soutien financier du Département permet aux artisans inscrits au répertoire des métiers qui sont éligibles de bénéficier d'une aide financière pour la prise en charge partielle des loyers (période de confinement mars, avril et mai) ainsi que pour les équipements permettant la mise en place des mesures sanitaires. Il s'agit d'un fond doté de 870 000 € à consommer d'ici le 31/12/20. [En savoir +](#)

Télécharger la plaquette https://www.coulommierspaysdebrie.fr/wp-content/uploads/2020/09/Plaquette_Fond_Artis



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS
01 64 75 38 90

Nous contacter

